

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2011-045/PR/MET portant adoption du Budget prévisionnel de l'Exercice 2011 du Fonds d'Entretien Routier (FER).

n° 2011-045/PR/MET

Ministère MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	Date de publication 26 janvier 2011
Numéro JO n° 2 du 31/01/2011	Date du numéro 31 janvier 2011

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution en date du 15 septembre 1992

**VU**La Loi n°12 AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

**VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics

**VU**Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

**VU**La Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**La Loi n°147/AN/91 du 10 février 1991 portant organisation financière des établissements publics

**VU**La Loi n°5/AN/03/5ème L portant Organisation du Ministère de l'Équipement et des Transports et fixant leurs attributions

**VU**Le Décret n°99-0142/PR/MET portant création du Fonds d'Entretien Routier

**VU**L'Arrêté n°2009-829/PR/MET portant renouvellement de la liste des membres du Conseil d'Administration du Fonds d'Entretien Routier

**VU**Le Procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1er janvier 2011

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 Janvier 2011.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Le projet du Budget prévisionnel pour l'Exercice 2011 du Fonds d'Entretien Routier de Djibouti a été approuvé et s'établit comme suit :Le Budget de fonctionnement\* En Produits 825.000.000 Fdj\* En Charges 819.205.051 Fdj\* Résultat prévisionnel net (bénéfice) 5.794.949 Fdj Le Budget d'Investissement\* Emplois 517.413.290 Fdj\* Ressources 517.413.290 Fdj Le bénéfice enregistré par l'établissement est réinvesti dans l'entretien des routes.

**Article 2**

Le présent Arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**